Tiassalé : Les raisons profondes de l’annulation du scrutin



Le Conseil d’Etat a annulé les élections municipales de Tiassalé jeudi 5 octobre 2023. Nous avons pu consulter les documents qui ont justifié cette annulation.

En effet, de la requête en annulation déposée par les avocats de Alpha

Sanogo, nous avons noté de graves irrégularités. 29 procès verbaux qui totalisent 5563 voix n'avaient pas de stickers. Ce qui est anormal au regard de l'article 1 de l'arrêté Numéro 99/CEI/PDT du 10 août 2023 qui fait de la présence des stickers sur les PV une obligation. Pire, sur ces 29 PV, l'heure de fermeture des bureaux de vote est 18h contrairement aux dispositions du code électoral qui indiquent que les bureaux de vote doivent fermer à 17h. S'il y a retard dans l'ouverture du bureau de vote, la Commission électorale indépendante (CEI) doit produire un communiqué à cet effet. Or à Tiassalé, ça n'a pas été le cas. Par ailleurs, sur 11 PV correspondant à 1870 électeurs, il n'y avait ni heure d'ouverture, ni heure de clôture du vote.

Autres motifs ayant provoqué l'annulation du scrutin, le fait que des personnes aient voté avec des cartes d'électeurs qui ne leur appartiennent pas. Assalé Tiemoko minimise cela en parlant d'une seule personne. Ce qui est évidemment faux puisque cette fraude était d'envergure.

Le maire sortant tente de noyer le poisson en s'imposant comme une victime. Selon lui en effet, on lui en veut pour son combat dans la crise des data. Mensonges d'Etat. La crise des data est une initiative de certains influenceurs, notamment Serif Tall, Jean Bonin, qui en avaient fait leur cheval de batail. Assalé Tiemoko a juste fait de la récupération en exportant le débat sur les plateaux de télévision. Pourquoi lui en voudrait-on alors que les lanceurs d'alerte vivent peinard. A la vérité notre soit disant journaliste d'investigation est dans une opération de charme visant à se positionner comme le plus propre en Côte d'Ivoire. En la matière il y a tellement de choses à dire. Parce qu'il sait et nous avec lui que les sujets qu'il traite lui sont donnés par des gens qui veulent régler des comptes à leurs adversaires. Et ceux qui l'alimentent ne le font pas gratuitement. Un jour, nous en parlerons. Pour lui mettre l'eau à la bouche, qu'il nous dise qui lui a remis le dossier de l'ONS. A-t-il perçu combien pour l'opération ? Nous y reviendrons !

Ameline KOUAMÉ

Enseignante à Bouaké